

ENTRETIENS

Dominique Raimbourg
président le Commission nationale
consultative des Gens du voyage

• Quels sont selon vous les faits marquants du travail de la Commission sous votre présidence ?

Le fait marquant de ces cinq dernières années de la Commission nationale consultative des gens du voyage est l'abrogation de la loi de 1969. Cette abrogation signifie que les Gens du voyage sont réintégrés dans le droit commun. Ils doivent justifier de leur identité par une carte d'identité, comme tous les citoyens français. Comme l'ensemble des habitants de notre pays ils peuvent faire une élection de domicile pour se domicilier. Enfin la loi Égalité et Citoyenneté qui a procédé à cette abrogation a prévu que les schémas départementaux pourront transformer l'obligation de créer une aire d'accueil en l'obligation de créer des terrains familiaux ou y accueillir un terrain grand passage. Après le vote de cette loi Égalité et Citoyenneté un long travail a été nécessaire pour participer à l'élaboration des décrets d'application.

Antoine Le Roux, photographe
qui travaille sur un projet d'exposition
photos sur les aires d'accueil

• Pouvez-vous nous présenter votre projet ?

Je démarre, une campagne photographique pendant laquelle je m'intéresserai à ces portions de territoires où les aires d'accueil de Voyageurs sont aménagées. En parallèle, et avec le désir de créer des points de contact, je proposerai aux habitants de ces aires de travailler avec moi et de proposer leur propre version de leur expérience de ces lieux.



© ANTOINE LE ROUX

• Quelles devront être les priorités de l'action publique pour les cinq prochaines années ?

C'est évidemment une question difficile tant le travail à effectuer est important. Cependant il me semble que trois actions doivent être prioritaires. D'une part terminer l'application des lois Besson et réaliser les prescriptions des schémas départementaux à cent pour cent. Par ailleurs il est nécessaire de travailler les questions d'urbanisme pour créer des zones dans lesquelles sera possible l'installation pérenne de caravanes sur des terrains privés, propriété des gens du voyage. Enfin il est nécessaire de promouvoir la création de terrain familial locatif.

Il convient de préciser que la poursuite de ces trois objectifs ne doit pas conduire à négliger les questions de santé, d'éducation, d'emploi et de culture. Cette énumération donne la mesure du travail à effectuer.

PROPOS RECUEILLIS PAR NACÉRA KACIMI

• Qu'est-ce qui vous a conduit à vous intéresser à cette question des aires d'accueil ?

Je crois qu'il est de notre devoir à tous de se poser la question des paysages dans lesquels nous voulons vivre, et les Voyageurs ne font évidemment pas exception à cela. Ainsi, ce qui m'anime avec ce projet, et ce depuis plusieurs années, c'est son versant citoyen, la capacité des outils que j'utilise, l'image fixe et l'image animée, à mettre en question quand cela est nécessaire. Car la façon dont les Voyageurs déploient leur vie sur les aires ne me regarde finalement pas, alors que la façon dont ces aires sont aménagées par les pouvoirs publics, ou côtoient les espaces que je traverse et dans lesquels je vis, voilà ce à quoi nous devrions réfléchir.

• Quelle est l'intention de ce nouveau projet ?

Ce nouveau projet peut se comprendre comme un grand coup de projecteur sur un angle mort du territoire que nous partageons. La question centrale est la suivante : comment mettre à jour les logiques d'encampement et d'invisibilisation, d'« enfouissement » comme écrivait Bernard Provot, encore à l'œuvre dans l'expression des politiques publiques ? Stations d'épuration, déchèteries, autoroutes, lignes de chemin de fer, postes électriques haute tension, etc. Tous ces lieux nous sont familiers, il nous arrivent de les traverser mais rarement d'y vivre. Si l'on s'y arrête, il est pourtant possible de faire apparaître, à travers les mailles de ces paysages familiers, auxquels nous ne prêtons plus attention, la présence précaire de personnes qu'on assigne encore à ces territoires.

PROPOS RECUEILLIS PAR NACÉRA KACIMI